

AR Prefecture

063-216303537-20250307-2025_03_08-DE
Reçu le 11/03/2025

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 07 Mars à 20 h 00

- en exercice	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	07	
- votants	08	
- absents	03	
- exclus	0	

Date de convocation :
28/02/2025

Date d'affichage :
28/02/2025

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel
RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, VOISSET Yvette
Absents excusés : BLANCHARD Pierre, THABOUILLOT Jacques (pouvoir à Yvette VOISSET)
Absente : BLANC-PAGET Paule
a été nommé secrétaire : MONGHEAL Jean-Luc

Délibération 08 - 2025

**Objet : Approbation des comptes de gestion dressés par les comptables M. Jean-Yves SOLEILHAC
du 01/01/2024 AU 01/04/2024 et Mme Christelle DELORME du 02/04/2024 AU 13/02/2025
BUDGET GENERAL, EAU- ASSAINISSEMENT, CCAS, REGIE CHALEUR**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement de comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024

Après s'être assuré que le receveur a repris dans son écriture le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concernent les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par les Receveurs, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 10 mars 2025
et publication ou notification du 10 mars 2025

Le Maire, Mme Chantal DESGEORGES

Le Secrétaire, M. Jean-Luc MONGHEAL

